

## COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE CADARACHE

### PROGRAMME PREVISIONNEL D'ACTIVITE 2018

*La CLI de Cadarache est chargée, en application des articles L125-17 et suivants du code de l'environnement, d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement.*

*Cette mission s'exerce d'une part pour le site nucléaire de Cadarache implanté sur la commune de Saint-Paul-lez-Durance, comprenant le Centre CEA et l'installation ITER, et d'autre part pour l'ionisateur industriel Gammaster, implanté à Marseille (14<sup>e</sup>).*

*Conformément au décret du 12 mars 2008 relatif aux commissions locales d'information (art. 12), la CLI arrête le programme prévisionnel d'activité suivant pour 2018.*

#### **1. SUIVI DES INSTALLATIONS NUCLEAIRES**

La mission de suivi est principalement assurée dans le cadre de la Commission Environnementale et Technique pour le CEA, présidée par Philippe Bruguera (Vice-président : Etienne Hannecart), et de la Commission Environnementale et Technique pour ITER, présidée par François Coletti (Vice-président : Jean-Paul Thys).

Cette mission s'exerce sur la base des informations communiquées par les exploitants nucléaires, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et les autres services de l'Etat (Préfecture, DIRRECTE, DREAL), en application des dispositions du code de l'environnement, de la réglementation et des autorisations de rejets relatives aux Installations Nucléaires de Base (INB). La CLI peut en outre demander toute information qu'elle estime utile à l'exercice de sa mission.

En 2018, la mission de suivi portera notamment sur les points suivants :

- Bilans annuels 2017 des exploitants ;
- Evènements significatifs déclarés par les exploitants ;
- Contrôle des installations ;
- Chantiers de construction (ITER et RJH) ;
- Chantiers de démantèlement ;
- Examens complémentaires de sûreté post-Fukushima ;
- Visites d'installations ;
- Surveillance de l'environnement ;
- Sous-traitance

- Rex exercice PPI.

La CLI établira en 2018 un tableau général de suivi des INB du Centre CEA de Cadarache dans le cadre de la Commission Environnementale et Technique pour le CEA.

La CLI s'attachera à optimiser le travail en commission en faisant appel aux compétences des membres et en favorisant les échanges et le brassage des idées.

### **A. Bilans annuels 2017 des exploitants nucléaires**

La CLI examinera dans le cadre des Commissions Environnementales et Techniques, les bilans annuels communiqués par les exploitants nucléaires en application du code de l'environnement (art. L120-1 et suivants, L125-10, L125-15, L125-17 et suivants) ou des arrêtés d'autorisation de rejets concernant les installations suivantes :

- INB et ICPE nucléaires exploitées par le CEA Cadarache ;
- INB 174 ITER exploitée par ITER Organization ;
- INB 147 GAMMASTER exploitée par la société Synergy Health.

Pour ce qui concerne l'Installation Nucléaire de Base Secrète Propulsion Nucléaire (INBS-PN) de Cadarache dont l'exploitant est le CEA DAM Ile de France, la CLI demandera, conformément à l'article 4, al. 4, du décret n°2001-592 du 5 juillet 2001 relatif à la sûreté et à la radioprotection des activités nucléaires intéressant la défense, que lui soit présenté le bilan annuel de la sûreté nucléaire, des risques d'origine radiologique et des rejets produits par l'installation, ainsi que des mesures prises pour en réduire les impacts, prescrit par l'article 5 du même décret.

### **B. Evènements significatifs**

Tous les événements significatifs relatifs à la sûreté, la radioprotection ou l'environnement survenant dans les installations sont déclarés à l'ASN par les exploitants et les déclarations sont communiquées à la CLI.

Ces déclarations seront diffusées aux membres de la Commission Environnementale et Technique concernée ainsi qu'aux autres membres de la CLI qui en feront la demande. Il sera demandé à l'exploitant une présentation des faits et les actions correctives engagées.

Quel que soit leur niveau de classement, les évènements significatifs seront tous examinés dans le cadre de la Commission.

A partir du niveau 1 de l'échelle INES, les déclarations seront diffusées à tous les membres de la CLI. En application de l'article L125-25-1 du code de l'environnement, la CLI pourra demander une visite de l'installation concernée avec présentation des circonstances de l'événement ainsi que les mesures prises pour y remédier et en limiter les effets.

A partir du niveau 2, le Bureau de la CLI se réunira sans délai et une séance plénière extraordinaire de la CLI se réunira dans les 30 jours.

### **C. Contrôle des installations**

Les lettres de suite des inspections de l'ASN sont communiquées à la CLI. Elles seront diffusées aux membres de la Commission Environnementale et Technique concernée ainsi qu'aux autres membres de la CLI qui en feront la demande au secrétariat, et elles seront examinées dans le cadre de cette commission. Il sera demandé à l'ASN une présentation des principaux éléments et des actions correctives demandées.

Il sera demandé à l'ASN une présentation du bilan 2017 des inspections. En cas d'opération d'inspection renforcée, une présentation particulière du bilan de cette opération lui sera demandée.

Cette présentation interviendra lors d'une réunion commune avec la CLI de Cadarache où sera également présenté le bilan des contrôles de la DSND sur l'INBS-PN.

Il sera également demandé lors de cette réunion une présentation du bilan des contrôles réalisés par la DREAL PACA sur les ICPE non nucléaires implantées à Cadarache.

La CLI demandera à l'ASN et aux exploitants de pouvoir participer en 2018 par des observateurs à une inspection, sous réserve de l'accord des exploitants nucléaires. Les observateurs seront choisis par le Bureau.

#### **D. Chantiers en construction**

Deux Installations Nucléaires de Base de première importance dédiées à la recherche sont actuellement en construction sur le site de Cadarache : RJH et ITER.

##### *a. Réacteur Jules Horowitz (RJH)*

Le réacteur Jules Horowitz (RJH - INB 172) est une installation en construction exploitée par le CEA Cadarache et dédiée aux recherches sur les combustibles et matériaux ainsi qu'à la production de radioéléments pour la médecine.

Il sera demandé à l'Inspection du travail un bilan annuel des actions de contrôles sur le chantier.

##### *b. ITER*

ITER (INB 174) est une installation internationale en construction exploitée par ITER Organization et dédiée à la recherche sur la fusion nucléaire.

A la suite d'une révision du calendrier intervenue en 2016, le premier plasma est prévu en 2025 et l'exploitation avec plasma tritium-deutérium en 2035.

Durant cette phase, la CLI s'attachera à suivre tous les aspects liés au chantier – génie civil, accueil des travailleurs, respect du code du travail etc. – dans le cadre de la Commission Environnementale et Technique pour ITER.

Il sera demandé à ITER Organization et aux différents acteurs chargés d'accompagner le projet sur le territoire (Pouvoirs publics, Agence ITER France), de tenir informée la CLI sur l'évolution des données suivantes :

- Avancement du projet ;
- Point sur le programme WEST ;
- Points d'arrêts réglementaires ;
- Fabrication des composants dans les pays partenaires ;
- Retombées économiques, sociales et scientifiques locales ;
- Conditions de logement et de transport des travailleurs.

Il sera également demandé aux services de l'inspection du travail (DIRECCTE) de présenter le bilan 2017 des contrôles réalisés sur le chantier ITER pour l'application des dispositions du code du travail.

Enfin, il sera demandé à ITER Organization d'organiser une visite du chantier et des installations en fonctionnement pour les membres intéressés de la CLI.

## **E. Chantiers de démantèlement**

Un groupe de travail sur le thème du démantèlement, coordonné par Mme Noé, assure un suivi des chantiers de démantèlement sur le Centre CEA de Cadarache. Une visite de l'installation LPC sera demandée à l'exploitant.

Il sera en outre demandé au CEA Cadarache de présenter dans le cadre de la Commission Environnementale et Technique pour le CEA un point sur les installations concernées par une demande de mise à l'arrêt définitif.

## **F. Examens complémentaires de sûreté post-Fukushima**

Il sera demandé à l'ASN et aux exploitants nucléaires (CEA Cadarache et ITER Organization) de faire un point général sur l'application des prescriptions faisant suite aux examens complémentaires de sûreté post-Fukushima dans le cadre d'une réunion plénière de la CLI. En particulier le nouveau local de gestion des situations d'urgence du Centre CEA.

## **G. Visites d'installations**

Il sera demandé aux exploitants nucléaires d'organiser en 2018 pour les membres de la CLI, les visites suivantes :

- ITER : visite du chantier ;
- CEA : INB 37A STE, INB 37B STD et INB 55 LECA-STAR.

D'autres visites pourront être demandées en cas d'incident de niveau 1, en application de l'article L125-25-1 du code de l'environnement.

Un regroupement des visites sera recherché pour limiter les déplacements.

## **H. Surveillance de l'environnement**

Il sera demandé au CEA Cadarache une présentation détaillée du plan de surveillance de l'environnement faisant suite à la décision de l'ASN révisant les autorisations relatives aux prélèvements d'eau et aux rejets dans l'environnement des INB de Cadarache.

## **I. Sous-traitance**

Un groupe de travail sur le thème de la sous-traitance coordonné par Mme Noé assurera en 2018 un suivi particulier de ce sujet.

## **2. INFORMATION DU PUBLIC**

La mission d'information du public est mise en œuvre par la Commission Information du Public, présidée par Maité Noé (Vice-présidente : *Françoise Tellier*.)

L'information du public sur les travaux de la CLI sera principalement assurée par les moyens suivants :

- Site Internet cli-cadarache.org ;
- Trimestriel d'information *CLIC info* ;

- Exposition *La radioactivité, ses utilisations, ses enjeux et ses risques* ;
- Manifestations publiques ;
- Réseaux sociaux ;
- Ouverture à la presse des principales réunions de la CLI ;
- Valorisation du fond documentaire et développement du partenariat ;
- Valorisation des études réalisées par le biais d'animations spécifiques ;
- Actions des autres acteurs de l'information.

### **A. Site Internet**

Le site Internet dont la maquette actuelle remonte à 2013 sera rénové en 2018 afin de le rendre plus accessible et de l'adapter au téléphone mobile. Cette rénovation sera engagée dans le cadre de la Commission Information du Public.

### **B. CLIC info**

Le trimestriel CLIC info dont la maquette actuelle remonte également à 2013 sera aussi rénové en 2018 afin de le rendre plus attrayant et mieux adapté aux différents lectorats. Cette rénovation sera engagée dans le cadre de la Commission Information du Public.

Une recherche de nouveaux prestataires sera engagée pour réduire les coûts de réalisation et de diffusion.

### **C. Exposition**

L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) a mis à disposition de la CLI en 2016 l'exposition *La radioactivité, ses utilisations, ses enjeux et ses risques*, élaborée par l'ASN et l'IRSN.

Cette exposition comprend 80 panneaux pédagogiques et illustrés, légers et faciles à monter, sur les thèmes suivants :

- La radioactivité, c'est quoi ?
- Les effets de la radioactivité sur le corps
- Les accidents nucléaires
- Les centrales sont-elles sûres ?
- Le cycle du combustible
- Que faire des déchets radioactifs ?
- Les applications médicales de la radioactivité
- Les usages industriels
- La radioactivité et l'environnement
- Les acteurs du nucléaire

L'exposition est modulable pour s'adapter aux lieux et aux attentes du public.

Elle est conçue pour tous ceux qui souhaitent développer la culture de la radioprotection au sein de la population :

- Les élus, en leur apportant un outil clé en main pour remplir leur mission d'information auprès de la population locale sur les risques liés à la radioactivité et le nucléaire
- Les pouvoirs publics, lors des exercices de crise
- Les établissements scolaires (à partir du niveau lycée - 1ère)
- Les centres de culture scientifique et technique et les médiathèques
- Les événements à caractère scientifique (Fête de la science...).

La CLI a déjà assuré la diffusion de cette exposition sur le territoire des communes membres de la CLI et au-delà.

Elle sera également présentée à l'occasion des réunions publiques organisées par la CLI.

La réalisation de panneaux complémentaires consacrés au Centre CEA de Cadarache, à ITER et à Gammaster sera étudiée.

#### **D. Manifestations publiques**

Trois réunions publiques seront organisées en 2018 par la CLI, consacrées chacune aux installations des trois exploitants nucléaires (GAMMASTER, ITER, CEA Cadarache). Ces réunions seront organisées sous une forme et des modalités favorisant la participation et l'intervention du public.

Les dates, lieux, programmes et modalités de ces actions seront définis dans le cadre des commissions permanentes spécialisées.

Pour la mise en place de nouvelles modalités d'intervention innovantes auprès de la population locale, une demande d'agrément pour l'accueil d'un service civique sera déposée. Ces actions seront préparées en concertation avec les élus.

La CLI participera également à des manifestations locales – fêtes de l'environnement, fêtes des parcs naturels ou fêtes des associations – avec la participation des membres bénévoles de la CLI. Ces interventions seront préparées en concertation avec les élus.

Une action nouvelle auprès des publics scolaires (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degré) sera également mise œuvre en concertation avec les services de l'Education nationale et les collectivités territoriales.

#### **E. Réseaux sociaux**

La proximité avec le public sera développée en renforçant l'information par le biais des différents réseaux sociaux : Facebook, Twitter. Pour diversifier les modes de communication et mieux toucher le public des jeunes, il est proposé de créer une chaîne YouTube qui serait alimentée par de courtes vidéos réalisées en interne.

#### **F. Action auprès des riverains de Cadarache**

L'enquête sur la perception des risques majeurs par les riverains de Cadarache (voir CLIC info spécial septembre 2017) fait apparaître l'utilité d'une action pour améliorer la culture du risque de la population dans les communes du PPI. Il est proposé d'engager des actions de proximité de type participatif en concertation avec les élus. Pour la préparation et la mise en œuvre de ces actions, un service civique serait accueilli à la CLI.

## **G. Ouverture à la presse**

Les principales réunions plénières thématiques de la CLI seront ouvertes à la presse afin d'assurer la transparence de ses travaux et de permettre une information la plus large possible du public.

## **H. Valorisation du fond documentaire et développement de partenariat**

Une recherche de partenariat avec les réseaux locaux de médiathèques sera engagée.

## **I. Valorisation des études par le biais d'animations spécifiques**

Différentes actions seront proposées afin de faire connaître les études de la CLI en s'appuyant sur les interlocuteurs locaux.

## **J. Actions des autres acteurs de l'information**

Conformément à l'article L125-16-1 du code de l'environnement, les personnes domiciliées ou établies dans le périmètre du PPI reçoivent régulièrement, sans qu'elles aient à le demander, des informations sur la nature des risques d'accident et sur les conséquences envisagées, sur le périmètre du plan particulier d'intervention et sur les mesures de sécurité et la conduite à tenir en application de ce plan.

Ces actions d'information, réalisées aux frais des exploitants nucléaires, font l'objet d'une consultation de la CLI.

## **3. ETUDES**

Pour l'exercice de ses missions, la CLI peut faire réaliser des expertises, y compris des études épidémiologiques, et faire procéder à toute mesure ou analyse dans l'environnement relative aux émissions ou rejets des installations du site (art. L125-24 du code de l'environnement).

L'importance de ces études est déterminante car elles permettent à la CLI de disposer de ses propres sources de connaissance pour orienter son action et informer le public.

Pour la réalisation des études, des financements spécifiques seront sollicités auprès des collectivités. Elles devront pouvoir être cofinancées par l'ASN.

Une étude sera lancée en 2018 dont l'objet, le budget d'opération et le cahier des charges seront préparés par la Commission Environnementale et Technique concernée et validée par le Bureau.

## **4. CONCERTATION**

Le décret n°2007-1557 du 2 novembre 2007 prévoit une consultation pour avis de la CLI sur les dossiers et projets relatifs à la création, à la mise à l'arrêt définitif, au démantèlement, au déclassement ou à des modifications notables d'une INB, ainsi qu'aux autorisations de rejets d'effluents des INB.

En cas de consultation de la CLI, les dossiers seront étudiés et l'avis préparé dans le cadre de la Commission Environnementale et Technique concernée. Délégation sera donnée au Bureau pour rendre l'avis en application de l'article 7 des statuts.

Il sera également demandé à l'ASN d'aviser la CLI chaque fois qu'une consultation publique sera ouverte.

## **5. AUTRES ACTIVITES**

### **A. Intervention des collectivités territoriales**

Il sera demandé aux principales collectivités territoriales concernées par le site de Cadarache (Conseil régional, Conseil départemental 13, Métropole Aix-Marseille Provence) de présenter à la CLI les différents programmes de soutien aux projets des exploitants nucléaires de Cadarache (CEA et ITER) sur les 5 dernières années.

### **B. Risques liés à l'exposition chronique de radionucléides**

Il sera demandé à l'IRSN de présenter à la CLI les derniers résultats des recherches relatives aux risques liés à l'exposition chronique de radionucléides à la fois sur l'environnement et sur la santé de l'homme.

### **C. Recherches du CEA**

Il sera demandé au CEA un nouveau point sur les recherches relatives au programme ASTRID (Génération IV) et aux bioénergies (Plateforme Bioénergies de Cadarache).

### **D. Participation aux travaux de l'ANCCLI**

La CLI de Cadarache adhère à l'ANCCLI (Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information) où elle est représentée par quatre représentants (un représentant par collège).

Il existe plusieurs groupes de travail au sein de l'ANCCLI auxquels ces représentants peuvent participer :

- Groupe Permanent « Post-Accident et territoires » (GPPA)
- Groupe Permanent « Matières et déchets radioactifs » (GPMDR)
- Groupe Permanent « Démantèlement » (GPD)
- Groupe Permanent « Sécurité » (GPS)
- Groupe technique EPR
- Groupe de suivi du partenariat ANCCLI-IRSN (préparation des séminaires),
- Groupe du Dialogue européen sur la participation de la société civile et des CLI face à l'accident et le post accident.

Il sera demandé aux membres participant à ces différents travaux d'en rendre compte à la CLI.

L'ANCCLI organise avec l'IRSN à l'attention des CLI des journées d'étude sur des thèmes particuliers.

Elle collabore également chaque année avec l'ASN pour l'organisation de la Conférence des CLI, moment privilégié d'information et d'échange avec l'ASN, ouverte à tous les membres des CLI.

### **E. CLI du sud-est**

A la suite des premières rencontres des CLI du sud-est organisées par la CLI les 18 et 19 mai 2017, les CLI participantes ont décidé de travailler en commun sur certains des sujets proposés à l'issue des Rencontres.



Lorsque le choix définitif des sujets retenus sera fait, tous les membres intéressés de la CLI pourront participer à ces travaux.

## **6. VIE DE L'ASSOCIATION**

### **A. Révision du règlement intérieur**

Une révision du règlement intérieur de la CLI sera réalisée en 2018 pour tenir compte du retour d'expérience depuis la mise en place du règlement intérieur actuel en juillet 2014.

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur, celui-ci sera modifié sur proposition de la Présidente de la CLI après avis de la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et validation par le Conseil d'administration. Les modifications seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale.

### **B. Réunions statutaires**

Conformément au décret du 12 mars 2008 relatif aux CLI (art. 12), la CLI doit établir chaque année un rapport d'activité, un compte-rendu d'exécution du budget de l'année précédente, et adopter un programme prévisionnel d'activité et un budget prévisionnel de l'année suivante.

En 2018, l'Assemblée générale se réunira pour approuver ses différents documents.

Le Conseil d'administration et le Bureau de la CLI se réuniront autant que de besoin, pour assurer l'administration de l'association, préparer les réunions de l'Assemblée générale et prendre les décisions qui leur ont été déléguées par l'Assemblée générale.

### **C. Relation avec les collectivités**

Afin de développer la concertation avec les collectivités membres de la CLI (Communes, Groupements de communes, Départements et Région), il leur sera proposé à chacune une rencontre pour informer les élus locaux sur les missions et les actions de la CLI, et mieux répondre aux attentes réciproques.

Une convention pluriannuelle (2017-2020) a été passée avec l'ASN au titre du financement apportée à la CLI (Annexe 1).

### **D. Formation**

Une formation sur les différents aspects de l'activité nucléaire sera proposée aux membres de la CLI pour leur permettre de mieux exercer leur mission. Cette formation sera mise en place avec le concours de l'ASN.

### **E. Personnel**

Le secrétariat compte trois employés (M. Fourcaud, secrétaire général de la CLI, Mme Méchouche assistante, et Mme Berger, chargée de communication et d'animation).

Une demande d'agrément pour un service civique sera déposée afin de mettre en place des actions participatives de proximité dans les communes membres de la CLI.

La CLI accueillera deux étudiants en stage de Master dans les domaines concernés par l'activité de la CLI.

## **F. Recherche d'économies**

Pour tenir compte de la réduction des ressources des collectivités qui financent la CLI, une recherche systématique d'économies sera menée. Cela concernerait notamment les dépenses suivantes :

- Frais de déplacement et de repas : mise en place d'un covoiturage systématique et regroupement des réunions et visites, avec un objectif de réduction de dépenses de – 15%.
- CLIC info : recherche de nouveaux prestataires pour la réalisation et la diffusion, avec un objectif de réduction de dépenses de – 20%.

Patricia SAEZ  
Présidente de la CLI

### **Liste des groupes de travail :**

- GT Démantèlement
- GT Sous-traitance
- GT Lettres de suite ASN
- GT Tableau de bord INB
- GT Actions scolaires
- GT Plan Particulier d'Intervention